

Leçons Apprises et Opérationnalisation Stratégique de Consolidation et Maintien de la Paix en Afrique de l'Est et en Afrique Centrale

Note de synthèse de la consultation régionale informelle

11 novembre, 2024, Kampala, Ouganda

Cette consultation régionale pour la Revue de l'Architecture de Consolidation de la Paix 2025 (RACP 2025) a donné l'opportunité aux artisans locaux de la paix, aux représentants des Nations Unies et des gouvernements ainsi qu'à la communauté des donateurs de discuter des principales mesures que l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies peut prendre pour soutenir la consolidation et le maintien de la paix dans la région. Il s'agit notamment de : 1) la localisation intentionnelle des efforts de consolidation de la paix, 2) l'intégration de la consolidation et du maintien de la paix dans l'ensemble du travail du système des Nations Unies, 3) la coordination multipartite sur la consolidation de la paix dans la région, et 4) l'engagement politique et institutionnel en faveur de la consolidation et du maintien de la paix par toutes les parties prenantes de la consolidation de la paix. Cette note de synthèse vise à éclairer la phase formelle de la RACP 2025, ainsi que les actions pertinentes de toutes les parties prenantes de la consolidation de la paix dans la région de l'Afrique de l'Est et en Afrique Centrale (AEC).

Dans les annexes de cette note de synthèse, vous trouverez également une cartographie initiale de l'architecture régionale de consolidation de la paix (annexe 1) et un aperçu des plus grands défis communs au maintien de la paix pour la région et recommandations concrètes et exploitables pour les acteurs de la consolidation de la paix (Annexe 2).

Les principaux points à retenir de la consultation régionale sont les suivants :

1. Pour être efficaces et pertinentes, les politiques de consolidation de la paix nécessitent une localisation.

La [Lettre du Président de la Commission de Consolidation de la Paix \(CCP\) du 2 juillet 2020](#) a encouragé la mesure du succès de la consolidation et du maintien de la paix 'en termes d'impact plutôt que de résultats'. Sur cette base, les résolutions de l'ONU de 2020 sur la consolidation et le maintien de la paix ont demandé un « examen complet de la consolidation de la paix de l'ONU en 2025, [...] en mettant l'accent sur l'impact systématique réalisé sur le terrain » ([A/RES/75/201-S/RES/2558](#), OP 5). Il est de plus en plus reconnu que l'impact de la consolidation et du maintien de la paix est directement lié à la capacité de tous les acteurs de la consolidation de la paix à examiner attentivement et à intégrer les réalités, les besoins, les situations et les connaissances locales dans leurs actions. ([A/79/552-S/2024/767](#), par. 13, 15). La localisation signifie donner la priorité aux besoins locaux par rapport aux intérêts politiques et s'appuyer sur le travail déjà effectué par les acteurs locaux. Cette approche nécessite de faire confiance aux connaissances et à l'expertise des acteurs locaux, y compris à leurs connaissances autochtones. Il convient de noter que la localisation ne diminue pas les contributions ni ne réduit l'importance des autres acteurs de la consolidation de la paix. Elle contribue plutôt à ces efforts, en les rendant plus efficaces pour les communautés que les objectifs de consolidation et de maintien de la paix visent à aider.

La localisation des politiques et des programmes de consolidation de la paix nécessite de :

- S'engager à une co-création intentionnelle à chaque étape de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et des programmes, en impliquant diverses parties prenantes, en particulier les acteurs locaux. Cela signifie qu'il faut impliquer dès le départ diverses parties prenantes, en particulier les acteurs locaux, en leur attribuant un rôle formel et égal aux côtés des autres acteurs de la consolidation de la paix. Les réseaux et les coalitions pourraient constituer un moyen efficace d'inclusion car ils sont responsables devant des groupes diversifiés plus larges.
- Traduire les politiques mondiales de consolidation de la paix dans les langues locales, avec des efforts de sensibilisation ultérieurs au sein des communautés. Cette tâche pourrait être entreprise par les organisations locales de consolidation de la paix et la société civile.
- Développer des indicateurs locaux pour suivre la mise en œuvre des politiques mondiales¹.
- Cliquez [ici](#) pour plus de conseils sur la manière de localiser les politiques mondiales de consolidation de la paix.

2. L'ensemble du système des Nations Unies devrait intégrer la consolidation et le maintien de la paix dans tous les aspects de son travail.

Les discussions sur la fonction de consolidation de la paix de l'ONU se concentrent souvent sur les entités basées au siège de l'ONU - la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Cependant, la consolidation et le maintien de la paix sont la responsabilité du système des Nations Unies ([A/RES/70/262-S/RES/2282](#), PP5) ; par conséquent, il devrait également être intégré dans le travail des présences sur le terrain des Nations Unies (par exemple, le PNUD, le HCDH et l'UNICEF) dans le cadre d'une stratégie unique de consolidation de la paix. En outre, les artisans de la paix locaux soulignent le lien entre le développement durable, les droits de l'homme et la paix ([A/RES/70/262-S/RES/2282](#), PP4). Pour les artisans de la paix locaux, les principaux risques pour la consolidation et le maintien de la paix sont notamment les normes sexistes néfastes, l'exclusion, la mauvaise gouvernance, l'accès à la justice et le changement climatique (voir annexe 1). Ainsi, les artisans de la paix locaux utilisent les espaces politiques mondiaux liés aux droits de l'homme, à la paix et à la sécurité et au développement pour éclairer les politiques mondiales qui les concernent dans le cadre de leur mission de maintien de la paix dans leurs communautés. Dans l'ensemble, chaque programme politique mondial devrait être sensible aux conflits et chaque institution du système multilatéral mondial devrait avoir un mandat, des capacités et des ressources dédiés pour contribuer à la consolidation et au maintien de la paix.

Le système des Nations Unies devrait intégrer la consolidation et le maintien de la paix dans tous les aspects de son travail en :

- Élaborant une stratégie claire de consolidation de la paix pour les équipes de pays des Nations Unies, soutenue par un leadership coordonné en matière de consolidation de la paix des Nations Unies et des capacités adéquates de consolidation de la paix (c'est-à-dire des conseillers en matière de paix et de développement ou de consolidation de la paix).

¹Des exemples d'indicateurs locaux peuvent être trouvés dans Bwire & Kumskova (2024). Gouvernance participative et localisation de l'ODD 16+ : le cas de CECORE : https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/CSO_Case_Studies_FR.pdf. Voir également Akiteng (2023). Indicateurs locaux pour l'évaluation des risques liés à la sécurité climatique : apprendre de l'Ouganda comment renforcer l'action climatique et la consolidation de la paix : <https://gppac.net/news/local-indicators-climate-security-risk-assessment-learning-uganda-how-strengthen-climate>.

- Veillant à ce que tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies au sein des équipes de pays des Nations Unies et des bureaux régionaux disposent d'une programmation sensible aux conflits. Demander aux réseaux locaux de consolidation de la paix d'effectuer une analyse des conflits pourrait être un moyen de façonner leur programmation de manière à tenir compte des conflits.
- Mettant l'accent mis sur la paix dans toutes les discussions politiques mondiales sur les liens entre la paix, le développement et l'action humanitaire. Une « journée de la paix » dédiée lors des conférences annuelles des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) peut être considérée comme une bonne pratique.
- Veillant à ce que chaque agence, fonds et programme des Nations Unies sur le terrain dispose d'un mandat clair, des capacités et des ressources nécessaires pour contribuer au maintien de la paix.

3. Les architectures régionales et nationales de consolidation de la paix dans la région de l'Afrique de l'Est et Centrale devraient être renforcées.

Une architecture de consolidation de la paix solide repose sur plusieurs principes, notamment :

Premièrement, la volonté politique et l'engagement institutionnel en faveur de la paix constituent le fondement d'une architecture solide de consolidation de la paix. Bien que les résolutions de l'ONU sur la consolidation et le maintien de la paix suggèrent que la responsabilité de la consolidation et du maintien de la paix incombe aux gouvernements et aux autres parties prenantes nationales ([A/RES/70/262-S/RES/2282](#), PP8; [A/RES/75/201-S/RES/2558](#), OP3), chaque acteur de la consolidation de la paix doit s'engager dans des actions de consolidation de la paix et de prévention des conflits pour que la paix soit durable. Les artisans de la paix locaux soulignent le manque de priorité accordée à la paix et à la prévention des conflits par de nombreux acteurs de la région. Au cours de la consultation, les artisans de la paix locaux ont évalué la volonté politique et l'engagement institutionnel des gouvernements nationaux².

Les gouvernements de la région de l'AEC ne font pas preuve d'un engagement clair en faveur de la consolidation et du maintien de la paix. Deux pays ont des politiques de paix distinctes (c'est-à-dire, [Politique nationale du Kenya sur la consolidation de la paix et la gestion des conflits](#) et [La politique nationale de paix de l'Ouganda](#)). Ces politiques pourraient servir d'exemples à d'autres pays de la région qui souhaitent développer des politiques de paix. Cependant, il faut reconnaître que ces deux politiques existantes ne sont pas encore pleinement opérationnelles et nécessitent des ressources importantes, ainsi qu'une volonté politique au niveau national. En outre, [L'Éthiopie dispose d'un Ministère Dédié à la Paix](#), qui est un exemple notable d'une structure gouvernementale qui centralise les obligations de consolidation de la paix, empêchant ainsi que les efforts de paix soient dispersés entre plusieurs ministères sans coordination ni responsabilité adéquate.

Pour favoriser l'appropriation nationale de la consolidation et du maintien de la paix, les gouvernements devraient envisager :

- Identifier une entité gouvernementale responsable de la consolidation et du maintien de la paix.

²Des recherches plus approfondies sont nécessaires pour évaluer la volonté politique et l'engagement institutionnel des autres parties prenantes. Toutefois, les recommandations présentées dans cette section pourraient s'avérer pertinentes pour un plus large éventail d'acteurs de la consolidation de la paix.

- Établir des modalités claires d'engagement de la société civile dans la prise de décision sur la consolidation et le maintien de la paix.
- Élaborer une stratégie nationale de prévention ou de consolidation de la paix.
- Assurer la mobilisation nationale des ressources pour la consolidation de la paix.

Deuxièmement, l'architecture régionale de consolidation de la paix dans la région de l'AEC nécessite une coordination multipartite efficace. Les résolutions de l'ONU sur la consolidation et le maintien de la paix identifient une variété de parties prenantes concernées par la consolidation et le maintien de la paix ([A/RES/70/262-S/RES/2282](#), OP18; [A/RES/75/201-S/RES/2558](#), OP1). L'architecture de consolidation de la paix de l'AEC englobe une variété d'acteurs divers, chacun ayant un rôle complémentaire dans la consolidation et le maintien de la paix (voir annexe 2). Les artisans de la paix locaux ont noté un chevauchement important entre les différents partenaires. Par exemple, les programmes de l'ONU et de la société civile locale se chevauchent souvent, tandis que l'aide régionale et celle de l'ONU aux processus de paix sont souvent en concurrence. La promotion d'une coordination multipartite entre les acteurs de la consolidation de la paix en fonction de leurs avantages comparatifs et sur un pied d'égalité peut aider les acteurs à s'aligner sur des concepts clés et à coordonner les politiques et la programmation de manière complémentaire.

Une coordination multipartite efficace implique :

- Mettre en place des plateformes multipartites de dialogue au niveau national. L'ONU devrait élever son rôle de rassembleur plutôt que de simple exécutant, en se concentrant sur l'organisation de réunions annuelles permettant aux partenaires de coordonner des analyses conjointes et des stratégies de consolidation de la paix, de renforcer les capacités et d'assurer une collaboration stratégique.

Troisièmement, les réseaux de consolidation de la paix sont un élément essentiel d'une architecture de consolidation de la paix solide. Ces réseaux offrent de nombreux avantages à la consolidation de la paix. Tout d'abord, ils aident les acteurs locaux de la paix à combiner leurs efforts dans leur effort collectif de promotion de la paix et de prévention des conflits, en s'appuyant sur des principes tels que l'appropriation locale, la complémentarité, le soutien mutuel et l'action conjointe. En outre, les réseaux de consolidation de la paix sont des partenaires précieux pour d'autres acteurs de la consolidation de la paix car ils représentent divers groupes locaux et impliquent des organisations basées dans les périphéries, y compris des organisations nouvelles et non enregistrées, ainsi que des organisations de base, tout en impliquant également des acteurs locaux ayant une expertise thématique diversifiée. À mesure que ces réseaux se développent et s'étendent en permanence, ils impliquent davantage d'acteurs locaux dans leurs efforts de promotion de la paix et de prévention des conflits. Cependant, les réseaux de consolidation de la paix ont besoin d'être nourris et d'un soutien adéquat pour atteindre leur potentiel. Bien qu'ils aient parfois du mal à produire les résultats clairs souvent requis pour le financement des programmes, leur impact crucial est indéniable. Les réseaux de consolidation de la paix jouent un rôle clé dans la promotion du leadership local, le renforcement des capacités et l'accès aux plateformes mondiales. Ces efforts contribuent à créer des efforts de consolidation de la paix plus inclusifs ([A/RES/70/262-S/RES/2282](#), PP9).

Pour exploiter pleinement le potentiel des réseaux locaux de consolidation de la paix, les acteurs de la consolidation de la paix devraient prendre en compte :

- Fournir un soutien financier durable à long terme aux réseaux régionaux et nationaux de consolidation de la paix ;
- Institutionnaliser l'engagement politique avec les réseaux sur le terrain en incluant les représentants des réseaux de consolidation de la paix à toutes les étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes de consolidation de la paix ;
- Créer des espaces et des plateformes régulières d'apprentissage et d'échange. Il faut prévoir des espaces d'échanges multipartites, ainsi que des rencontres stratégiques réservées aux jeunes ou aux femmes pour garantir que les différents acteurs locaux puissent trouver leur espace sûr et leur sentiment d'appartenance pour libérer leur plein potentiel.

Quatrièmement, les infrastructures pour la paix (I4P) pourraient fournir “une approche globale pour le maintien de la paix” demandée par [A/RES/70/262-S/RES/2282](#) (PP12). Bien que populaire dans les discussions politiques mondiales, le terme “stratégies nationales de prévention” n'est pas encore bien compris au niveau local. Dans le même temps, les artisans de la paix locaux continuent de souligner l'importance et la pertinence des systèmes d'alerte précoce et d'autres I4P au niveau local. « Infrastructures pour la paix » est un terme plus familier aux artisans de la paix locaux en tant que moyen de faire avancer l'[action menée localement pour pérenniser la paix](#). Les I4P locales ont démontré leur capacité à prévenir les difficultés extrêmes que les conflits infligent aux communautés, offrant une alternative plus rentable aux interventions réactives. Elles jouent un rôle clé dans la mise en relation des acteurs locaux et des gouvernements nationaux pour faciliter des réponses inclusives. Dans toute la région de l'AEC, des efforts divers et souvent fragmentés en matière d'alerte précoce et de suivi des conflits ont montré leur efficacité. Par exemple, le programme SAFE de signalement des conflits via une ligne gratuite est une bonne pratique. Les comités de paix sont une autre structure formelle efficace pour l'engagement communautaire. Dans le même temps, la participation des jeunes et des femmes est limitée dans ces comités. En outre, le processus de centralisation des systèmes d'alerte précoce sous -régionaux par l'intermédiaire de l'Union Africaine reste lent. La durabilité des I4P dépend également fortement de la disponibilité d'un soutien financier continu.

Pour renforcer les infrastructures pour la paix (I4P), les acteurs de la consolidation de la paix devraient envisager les actions suivantes :

- Investir dans de nouveaux I4P et s'appuyer sur ceux qui existent déjà de manière coordonnée. L'Union Africaine devrait renforcer ses efforts pour établir un système d'alerte précoce sous-régional dans la région de l'AEC, en regroupant et en s'appuyant sur les efforts d'alerte précoce existants.
- Assurer que les I4P soient connectés aux processus gouvernementaux et intergouvernementaux appropriés aux niveaux national et régional.
- Ajuster les stratégies de financement existantes et développer des mécanismes innovants pour soutenir les I4P d'une manière flexible et sans restriction qui assure un financement de base et un soutien institutionnel.

Cinquièmement, la qualité et la quantité du financement de la consolidation de la paix sont essentielles pour une architecture de consolidation de la paix solide. Le financement insuffisant des efforts locaux de consolidation de la paix demeure un défi majeur pour une consolidation de la paix efficace et une action locale efficace ([Résolution A/RES/76/305](#), PP5). Les artisans de la paix locaux soulignent les problèmes persistants liés à la qualité et à la quantité du financement. Outre les

ressources limitées généralement disponibles pour les acteurs locaux, le financement existant pour la consolidation de la paix ne respecte pas [les principes d'un financement de qualité](#). Des investissements inefficaces aggravent encore le problème du financement limité de la consolidation de la paix en ne parvenant pas à maximiser l'impact local. Les participants ont souligné plusieurs défis, notamment les courtes périodes de financement, les programmes restrictifs imposés par les donateurs et le soutien insuffisant aux coûts opérationnels et institutionnels. Les modèles de financement ne parviennent souvent pas à s'adapter aux besoins locaux, manquant de la flexibilité nécessaire pour s'adapter à des contextes en constante évolution. De plus, le manque de transparence des donateurs et la relation hiérarchique entre donateurs et bénéficiaires sapent la confiance et réduisent l'efficacité des interventions. Les organisations de base plus petites et nouvellement créées, ainsi que les organisations dirigées par des jeunes, en particulier, ont du mal à se constituer un historique nécessaire pour obtenir un financement.

Les acteurs locaux de la consolidation de la paix dans la région s'efforcent de diversifier leurs ressources en s'engageant auprès de donateurs non traditionnels, des communautés de la diaspora et du secteur privé. Cependant, établir des relations avec de nouveaux donateurs prend beaucoup de temps. Certains donateurs traditionnels se montrent intéressés par l'exploration de nouvelles modalités de soutien à la consolidation de la paix. Le programme de subventions « Contribuer à des sociétés pacifiques et sûres 2024-2031 » du ministère néerlandais des Affaires étrangères en est un bon exemple. Il soutient les réseaux de consolidation de la paix et fournit un financement flexible qui laisse de la place à l'apprentissage.

Pour renforcer la quantité et la qualité du financement, la communauté des donateurs pourrait envisager :

- Accroître la qualité du soutien financier aux acteurs locaux en allouant des fonds directement aux organisations locales et de terrain et en privilégiant des modèles de financement à long terme et flexibles qui peuvent s'adapter aux réalités du terrain. Le financement des Nations Unies (par exemple, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI) et Initiative de promotion des jeunes (YPI) du Fonds du Secrétaire-Général des Nations-Unies pour la consolidation de la paix (PBF)) pourrait notamment être plus accessible et à long terme, en suivant les pratiques de co-crédation de propositions présentes dans certains bureaux de pays du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration (MPTF) et du PBF.
- Créer des approches participatives pour financer les efforts de consolidation de la paix en collaboration avec les acteurs locaux de la consolidation de la paix, en remplacement des modèles de financement hiérarchiques et descendants. Les stratégies des sociétés de développement, ainsi que les appels à propositions, doivent être fondés sur une analyse continue et localisée afin de garantir qu'ils sont adaptés aux besoins contextuels.
- Développer des stratégies pour l'engagement du secteur privé en tant que partenaire dans le financement d'initiatives de paix durables.

Annexe 1 : Risques pour le maintien de la paix dans la région de l'AEC.

Sur la base de l'analyse des conflits locaux partagée lors de la consultation, les acteurs de la consolidation de la paix dans la région de l'AEC devraient prendre des mesures pour aborder les six (6) domaines prioritaires suivants :

1. Promouvoir la bonne gouvernance nationale et régionale :

Bien que le terme "bonne gouvernance" ne soit pas explicitement mentionné dans les résolutions de l'ONU sur la consolidation et le maintien de la paix, les principes qu'il englobe – tels que la responsabilité, la transparence, l'inclusion et l'état de droit – font partie intégrante de la capacité des gouvernements nationaux à exercer leur responsabilité première en matière de consolidation et de maintien de la paix ([A/RES/70/262-S/RES/2282](#), PP8; [A/RES/75/201-S/RES/2558](#), OP3). Au niveau national, la mauvaise gouvernance a été identifiée comme un obstacle fondamental à la paix dans la région de l'AEC, découlant d'une série de problèmes interconnectés tels que la corruption, les crises constitutionnelles, le non-respect des constitutions nationales, l'impunité et l'insuffisance des ressources et de la priorité accordée aux efforts de consolidation de la paix. Même lorsqu'elles disposent de mandats forts, les institutions publiques sont affaiblies par ces défis. Au niveau régional, la dynamique politique met également à l'épreuve les capacités d'action des organisations régionales. Les États voisins ont un impact significatif sur la manière dont les conflits se manifestent dans les pays de la région de l'AEC, ce qui exige une meilleure coordination régionale. Cet environnement a érodé la confiance du public dans les institutions nationales et régionales et alimenté les griefs croissants au sein des communautés, exacerbant l'instabilité et sapant les efforts de consolidation de la paix. La méfiance mutuelle entre les communautés locales et les institutions gouvernementales persiste, chacune considérant l'autre comme une menace.

Pour promouvoir la bonne gouvernance, les acteurs de la consolidation de la paix devraient prendre en compte les recommandations suivantes :

- **Soutenir la sensibilisation et la prise de conscience communautaire sur la bonne gouvernance:** Les acteurs communautaires doivent être capables de rendre des comptes et de participer activement aux processus de gouvernance. Les documents sur les droits et responsabilités civiques doivent être disponibles dans les langues locales et adaptés aux divers contextes culturels et linguistiques de la région de l'Europe et de l'Asie centrale.
- **Promouvoir une gouvernance transparente, responsable et participative:** Il est nécessaire de renforcer les institutions publiques, les politiques et les capacités humaines en se fondant sur le mérite et l'inclusivité. Les gouvernements, avec l'appui des partenaires de développement, devraient lancer des initiatives de données ouvertes qui améliorent l'accès du public à l'information sur la gouvernance et développer des mécanismes de retour d'information des citoyens. En outre, les gouvernements devraient organiser des réunions publiques sécurisées et des ateliers participatifs comme mécanismes pour renforcer l'engagement communautaire diversifié, y compris des femmes et des jeunes.
- **Renforcer les cadres juridiques nationaux et leur application:** L'application des lois et des politiques existantes ainsi que l'harmonisation des cadres juridiques nationaux avec les engagements régionaux et internationaux sont essentielles. En outre, il est nécessaire de former les forces de l'ordre, le système judiciaire et les fonctionnaires à la mise en œuvre et à

l'application des lois et des politiques, ainsi que de soutenir le développement des institutions, des technologies et des ressources nécessaires à une application efficace.

- **Soutenir l'intégration régionale:** Les centres régionaux et les équipes de pays des Nations Unies devraient établir et améliorer les structures de communication formelles entre les différents acteurs de la consolidation de la paix aux niveaux national, régional et mondial, grâce à la capacité de rassemblement des Nations Unies (c'est-à-dire la création de groupes de travail multipartites régionaux pour partager l'analyse des conflits et concevoir conjointement des stratégies et des approches régionales). Les présences sur le terrain des Nations Unies devraient également collaborer avec les organisations régionales pour mobiliser une réponse rapide aux risques de violences et de déplacements transfrontaliers potentiels.

2. Prévenir la violence électorale :

Bien que les résolutions de l'ONU sur la consolidation et le maintien de la paix ne mentionnent pas explicitement la 'violence électorale', l'ONU souligne l'importance de processus électoraux inclusifs et pacifiques, notamment à travers l'[ODD 16](#), comme moyen de prévenir les conflits et de maintenir la paix ([A/RES/70/262-S/RES/2282](#), PP4; [A/RES/75/201-S/RES/2558](#), PP3). La violence électorale demeure un défi majeur dans la région de l'AEC, où les élections sont souvent militarisées et marquées par des troubles. Les élections passées en Ouganda, au Cameroun et au Somaliland ont été entachées de violences, de répression de la dissidence et de restrictions des libertés civiles, laissant les citoyens méfiants à l'égard du processus électoral. Les prochaines élections dans la région de l'AEC comportent le risque de répéter ces schémas, d'où la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la violence électorale et de promouvoir des pratiques démocratiques pacifiques.

Pour prévenir la violence électorale, les acteurs de la consolidation de la paix devraient prendre en compte les recommandations suivantes :

- **Garantir des élections sûres et démilitarisées:** Les Nations Unies sur le terrain doivent fournir un soutien technique aux autorités nationales pour l'organisation des élections. Elles doivent également apporter un soutien politique et financier aux initiatives locales de prévention de la violence, comme les salles de gestion de crise pour les femmes (WSR) et les systèmes d'alerte précoce (EWS). À plus grande échelle, chaque pays doit se doter de cadres juridiques et d'institutions favorisant des élections libres, justes et pacifiques. Enfin, il est essentiel de former le personnel de sécurité aux droits de l'homme et aux techniques non violentes de gestion des foules pour garantir qu'il puisse maintenir efficacement la paix pendant la période électorale.
- **Promouvoir l'éducation civique et la sensibilisation à la non-violence, à la tolérance et à la coexistence pacifique:** Les commissions électorales nationales, avec le soutien des organisations de la société civile et des établissements d'enseignement, devraient concevoir et mettre en œuvre des programmes d'éducation des électeurs adaptés aux contextes et aux langues locales. Cela pourrait inclure l'organisation d'ateliers, de réunions publiques et de sessions interactives dans les communautés locales pour lutter contre la désinformation, promouvoir la non-violence et la tolérance, expliquer les processus de vote et souligner l'impact des élections sur le développement et la gouvernance. Pour atteindre un public plus large, les campagnes multimédias devraient utiliser à la fois les plateformes traditionnelles et numériques. Les dirigeants locaux, y compris les personnalités traditionnelles et religieuses, devraient être dotés des outils et des connaissances nécessaires pour promouvoir efficacement

la non-violence et la tolérance au sein de leurs communautés. Reconnaissant le rôle crucial des femmes et des jeunes dans la défense d'élections pacifiques, leurs efforts devraient être soutenus de manière adéquate.

3. **Promouvoir l'inclusion et la non-discrimination :**

Les résolutions de l'ONU sur la consolidation et le maintien de la paix soulignent l'importance de l'inclusion pour le maintien de la paix ([A/RES/70/262-S/RES/2282](#), OP3; [A/RES/75/201-S/RES/2558](#), PP5). L'exclusion et la discrimination à l'encontre de groupes spécifiques, tels que les femmes, les jeunes, les communautés apatrides et déplacées et les clans minoritaires, sont apparues comme un défi majeur à la paix dans la région de l'AEC. Les participants ont souligné que ces groupes sont souvent exclus des processus de prise de décision, laissant leurs voix in entendues et leurs besoins insatisfaits. Le chômage des jeunes et le manque d'inclusion des jeunes dans la prise de décision constituent un problème particulièrement urgent, une génération de jeunes bien éduqués étant confrontée à des opportunités limitées malgré leurs aspirations. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la violence sexuelle et sexiste (VSS) et les normes sexistes néfastes au sein des sociétés traditionnelles et sont rarement impliquées de manière significative dans les processus de paix. D'autres groupes, notamment les communautés tribales ayant des langues locales distinctes et les personnes aux orientations sexuelles diverses, sont confrontés à des niveaux supplémentaires d'exclusion, ce qui creuse encore davantage les divisions sociales. Cet environnement risque de provoquer une dissolution sociale et, dans les cas extrêmes, d'alimenter les conflits civils.

Pour promouvoir l'inclusion et la non-discrimination, les acteurs de la consolidation de la paix devraient prendre en compte les recommandations suivantes :

- **Promouvoir l'inclusion politique des groupes vulnérables:** Cela comprend l'introduction de réformes politiques, telles que des systèmes de quotas, pour assurer une représentation intentionnelle des femmes, des jeunes et des minorités dans les processus de prise de décision. Les gouvernements devraient promouvoir la discrimination positive et créer des voies permettant aux groupes à risque d'accéder à des opportunités. En outre, les gouvernements devraient élaborer des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) et les jeunes, la paix et la sécurité (YPS) pour soutenir la participation des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix. Ces politiques nationales peuvent s'appuyer sur [Stratégie de l'UA sur l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes](#), le [Charte Africaine de la Jeunesse](#), et le [Plan d'Action de la Décennie de la Jeunesse](#) ainsi que les agendas politiques mondiaux. Lorsque l'inclusion politique est rendue possible, un financement adéquat doit être fourni pour garantir que les groupes vulnérables puissent participer de manière significative. Les jeunes, les femmes et les autres groupes d'intérêt doivent être soutenus dans leurs activités de plaidoyer et de création de réseaux (c'est-à-dire les réseaux nationaux de consolidation de la paix, les conseils de jeunesse). De nombreux groupes minoritaires continuent également de rechercher une reconnaissance officielle et des politiques qui protègent leurs droits.
- **Promouvoir l'autonomisation économique des groupes vulnérables:** L'éducation inclusive est essentielle pour assurer une participation significative des jeunes et des groupes marginalisés. La lutte contre la pauvreté doit être au premier plan des priorités du gouvernement, comme le souligne [le Pacte pour l'Avenir](#) (Action 2). Les partenaires de développement pourraient envisager de s'associer à la société civile pour proposer des moyens de subsistance alternatifs et des programmes de développement des compétences, des initiatives de renforcement de la résilience et des opportunités de mobilisation des ressources.

- **Investir dans des programmes de consolidation de la paix visant à changer les comportements:** Il faut soutenir les dialogues communautaires qui remettent en question les normes culturelles et les mentalités qui perpétuent l'exclusion. Les femmes et les jeunes, ainsi que d'autres groupes d'intérêt, doivent être soutenus dans leurs efforts pour rétablir la confiance dans leur propre capacité à contribuer à la paix et à apporter un changement, par le renforcement des capacités et la création d'opportunités de dialogue avec les décideurs. L'un des moyens d'y parvenir consiste à fournir un soutien technique et financier aux programmes de mentorat entre pairs et aux plateformes de solidarité au sein de réseaux dirigés localement.
4. **Répondre à l'attrait de l'extrémisme violent et des groupes criminels organisés auprès des groupes vulnérables :**

Le terrorisme, l'extrémisme violent et les activités des groupes organisés compromettent sans aucun doute les possibilités des communautés de construire et de maintenir la paix ([A/70/674](#), paragraphe 1). Il est essentiel de s'attaquer aux raisons qui poussent les individus à rejoindre des groupes extrémistes et des groupes criminels organisés, ainsi qu'aux facteurs qui permettent à ces groupes d'opérer. L'extrémisme violent et la présence de groupes organisés constituent de graves menaces pour la sécurité dans toute la région de l'AEC. Par exemple, en République Centrafricaine (RCA), les activités de l'État islamique en Afrique centrale (IS-CAP), un groupe militaire terroriste, suscitent des inquiétudes quant à un éventuel débordement régional. Ces groupes exploitent également les vulnérabilités des communautés en leur offrant des opportunités économiques, un sentiment d'appartenance et des discours idéologiques, perpétuant ainsi davantage les cycles de radicalisation chez ceux qui se sentent abandonnés par leurs gouvernements.

Pour répondre à l'attrait de l'extrémisme violent et des groupes criminels organisés, les acteurs de la consolidation de la paix pourraient envisager les recommandations suivantes :

- **Élaborer des politiques et des lois efficaces pour lutter contre l'extrémisme et le crime organisé, tout en garantissant leur mise en œuvre adéquate.** De tels efforts pourraient s'inscrire dans le cadre d'une réforme plus large du secteur de la sécurité, inclusive et participative, qui doit être menée sous la supervision de civils. La mise en œuvre adéquate des lois et politiques pertinentes comprend le renforcement de la capacité des institutions de sécurité et des forces de l'ordre à répondre à ces menaces et du système juridique à garantir la responsabilité et la justice.
- **Soutenir les stratégies et les initiatives visant à soutenir les moyens de subsistance et à autonomiser les groupes vulnérables.** Cela comprend des programmes communautaires qui offrent une éducation, un emploi et une autonomisation économique pour réduire leur vulnérabilité au recrutement par des groupes violents. Ces initiatives pourraient être soutenues par des programmes de mentorat entre pairs pour fournir des plateformes alternatives et positives pour mobiliser les jeunes et les groupes vulnérables. Le programme [Jeunes champions pour la paix](#) pourrait être un exemple d'initiative communautaire pouvant être étendue à l'ensemble de la région..
- **Donner la priorité à la programmation de la justice transitionnelle sensible aux conflits:** Il est nécessaire d'associer les communautés locales, y compris les victimes et les anciens combattants, à la conception d'initiatives de justice transitionnelle afin de s'assurer qu'elles répondent à leurs besoins et à leurs griefs. Il devrait y avoir un lien entre l'aide à la

réintégration des anciens combattants et leur participation aux processus de recherche de la vérité. Dans la mesure du possible, les anciens combattants et les membres des communautés doivent être impliqués dans des projets économiques et sociaux communs pour rétablir la confiance.

- **Promouvoir la justice réparatrice comme outil de consolidation de la paix:** La société civile locale, avec le soutien du gouvernement et des partenaires au développement, devrait faciliter les dialogues locaux et les processus de réconciliation afin de réparer le tissu social et de promouvoir la coexistence pacifique. En outre, il est essentiel d'établir un récit commun du passé en documentant les abus passés et en dialoguant sur la manière d'aller de l'avant.
- **Développer des programmes de consolidation de la paix visant à changer les comportements:** Le rétablissement du bien-être mental des victimes et des anciens combattants est essentiel pour traiter les traumatismes et faciliter la guérison. Il est essentiel de collaborer avec les communautés pour comprendre leurs besoins psychosociaux avant d'élaborer des subventions et des programmes. Les chefs traditionnels et les chefs communautaires pourraient fournir des orientations et des inspirations pour les programmes futurs, car ils s'occupent traditionnellement du bien-être mental au sein de leurs communautés. Les efforts devraient recenser et renforcer les initiatives communautaires existantes qui favorisent le changement de comportement. Il est essentiel de fournir un soutien technique et financier aux programmes de mentorat entre pairs et aux plateformes de solidarité au sein des réseaux dirigés localement.
- **Promouvoir l'éducation à la paix par le biais des écoles et des initiatives communautaires:** Les écoles doivent intégrer l'éducation à la paix dans leurs programmes scolaires centrés sur les élèves et participatifs afin de développer les connaissances et les compétences nécessaires à l'écoute, à l'empathie et à la compassion, tout en explorant des principes tels que les droits de l'homme et la justice sociale. Il existe des générations d'éducateurs pour la paix et des supports d'information déjà créés dans de nombreux pays de la région de l'AEC qui peuvent servir de base au développement de programmes scolaires. En outre, les médias, les espaces numériques et d'autres canaux de sensibilisation locaux (c'est-à-dire la radio, les tours audio communautaires) devraient être mis à profit pour contrer les discours violents et terroristes grâce à une approche fondée sur des données probantes qui favorise la coexistence pacifique. Cela devrait être soutenu par une formation pour les journalistes, les rédacteurs en chef et les autres acteurs de la profession de la communication. Toutes les initiatives et tous les supports devraient être accessibles dans différentes langues locales et développés avec la participation des acteurs locaux.

5. **Promouvoir l'action sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) :**

Le [Programme de Désarmement de l'ONU](#) souligne la nécessité de stratégies cohérentes qui intègrent le désarmement dans des plans plus vastes de consolidation de la paix et de développement. La violence armée dans la région de l'AEC est alimentée par plusieurs facteurs : 1) la distribution légale et illégale d'armes par des acteurs étatiques et non étatiques, 2) la fourniture illicite d'armes par des gouvernements à des acteurs non étatiques, et 3) l'utilisation illégale d'armes. Ces dynamiques, aggravées par une gouvernance faible, créent un environnement d'insécurité persistante.

Pour lutter contre la prévalence de la violence armée, les acteurs de la consolidation de la paix pourraient prendre en compte les recommandations suivantes :

- **Respecter les accords de cessez-le-feu:** La base d'un désarmement efficace est la capacité et la volonté politique des diverses parties prenantes à respecter les accords de cessez-le-feu.
- **Développer des programmes de désarmement robustes:** Les programmes de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) robustes doivent inclure des mécanismes d'évaluation régulière pour garantir leur efficacité et permettre des ajustements et des améliorations en fonction des retours d'expérience et de l'évolution des circonstances. En plus des programmes DDR nationaux, il doit y avoir des programmes de désarmement transfrontaliers/régionaux. Le renforcement des capacités des gouvernements nationaux est essentiel pour la mise en œuvre réussie de ces programmes.
- **Promouvoir la redevabilité:** Au niveau mondial, les rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) constituent une occasion de faire le point sur les engagements en matière de désarmement pris au titre de l'objectif de l'ODD 16. Toutefois, pour réaliser des progrès significatifs, il faut une volonté politique pour identifier et combler les lacunes. Au niveau national, les gouvernements doivent garantir un accès ouvert et transparent aux informations sur la mise en œuvre des engagements nationaux en matière de désarmement. Un dialogue constructif régulier avec la société civile peut ensuite aider les gouvernements nationaux à identifier les priorités d'action visant à renforcer la mise en œuvre de leurs engagements en matière de désarmement.
- **Soutenir les initiatives locales:** Les acteurs de la consolidation de la paix devraient apporter un soutien accru à la consolidation de la paix et à la réconciliation menées au niveau local. Une bonne pratique à suivre est le [Programme Intégré de Désarmement et de Développement de Karamoja](#). Il démontre comment l'élimination des armes légères et de petit calibre, combinée à des opportunités économiques alternatives, peut réduire efficacement la violence armée et promouvoir la stabilité au sein des communautés.

6. Accélérer l'action nationale sur le changement climatique :

Il est reconnu mondialement que les risques pour la paix et la sécurité sont 'exacerbés par les défis du changement climatique' ([Résolution A/RES/77/104](#), Annexe, PP3) et que le changement climatique est l'un des 'risques aggravés', au même titre que les conflits armés, les catastrophes naturelles et la violence ([E/RES/2022/10](#), PP5). Les expériences dans la région confirment ce contexte. Dans le district de Kaabong en Ouganda, le changement climatique exacerbe les facteurs de conflit, augmentant le risque de conflit social et violent. Kaabong n'est qu'une des nombreuses zones de la région AEC où le changement climatique perturbe les moyens de subsistance, entraîne des déplacements et intensifie la concurrence pour les ressources. Malgré l'existence de cadres politiques sur le changement climatique au niveau national dans certains contextes, la mise en œuvre reste faible, aggravant les défis de la mauvaise gestion des terres, de la déforestation et de la pénurie de ressources.

Pour accélérer l'action nationale sur les échanges climatiques, les acteurs de la consolidation de la paix pourraient prendre en compte les recommandations suivantes:

- **Aligner les engagements nationaux sur les normes internationales et assurer leur application:** Les gouvernements nationaux, avec le soutien des partenaires au développement, doivent faire le point sur les [engagements mondiaux existants sur le changement climatique](#), y compris la [Déclaration sur l'Aide, la Relance et la Paix en matière](#)

[de Climat](#), et identifier les écarts par rapport aux normes mondiales sur le changement climatique. La priorité devrait être accordée aux politiques qui répondent aux besoins locaux, en particulier celles qui sont à l'avant-garde de l'action climatique au sein des communautés (par exemple, l'adoption de pratiques agricoles durables et la transition vers les énergies renouvelables). Les politiques existantes et nouvelles devraient être appliquées de manière adéquate pour avoir un impact. La capacité des acteurs nationaux doit être renforcée pour y parvenir.

- **Soutenir l'action locale en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique:** L'action contre le changement climatique nécessite une participation très active des acteurs locaux et de la société civile. Il faudrait consacrer davantage de ressources à l'appui des évaluations des risques liés aux conflits menées au niveau local (par exemple, [une évaluation localisée des risques en Ouganda](#)). Les actions locales d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, fondées sur ces évaluations, devraient être soutenues politiquement et financièrement. Les mécanismes locaux de résolution des conflits liés au climat constituent une approche à soutenir et à développer (par exemple, pour la distribution de l'eau en période de sécheresse). Pour maintenir une approche multipartite face au changement climatique, [l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique \(PACJA\)](#) devrait continuer à soutenir l'apprentissage et les échanges réguliers entre les différentes parties prenantes, y compris les acteurs locaux.
- **Fournir un soutien financier et technique à l'action climatique informée au niveau local:** Les partenaires de développement doivent veiller à ce que toutes les nouvelles interventions soient éclairées par les travaux existants des acteurs locaux du climat et de la consolidation de la paix et à ce que les travaux existants soient soutenus et renforcés. Les participants ont souligné que [le Fonds des Nations Unies pour l'Adaptation aux Changements Climatiques](#) était un mécanisme de financement précieux sur lequel s'appuyer, car il soutient les pratiques agricoles intelligentes face au climat, aidant les communautés à s'adapter aux changements climatiques.
- **Renforcer l'alerte précoce multirisque:** En réponse à l'appel du Secrétaire général de l'ONU visant à garantir que [chaque personne sur Terre est protégée par des systèmes d'alerte précoce d'ici cinq ans](#), les partenaires au développement doivent veiller à ce que les systèmes d'alerte précoce intègrent des indicateurs climatiques. Ces systèmes doivent être dirigés localement et gérés par des observateurs des communautés locales. Ils doivent également utiliser les systèmes de connaissances autochtones et locales pour identifier les risques. Enfin, ces systèmes doivent être connectés aux processus nationaux et régionaux plus vastes qui garantissent une action précoce.

Annexe 2 : L'architecture de consolidation de la paix en Afrique de l'Est et en Afrique Centrale³:

Acteur:	Rôles attendus :
Gouvernement national	- <u>Adopter et appliquer des lois et des politiques axées sur la population</u>, y compris sur la consolidation et le maintien de la paix (par exemple, les politiques de paix) - <u>Soutenir les I4P</u>, y compris au niveau local - <u>Mobiliser des ressources pour la paix</u>, y compris du budget national - <u>S'approprier les processus de paix</u> et honorer les accords de paix - <u>Renforcer la bonne gouvernance</u> et l'accès aux droits - <u>Prendre des décisions sur la base d'un dialogue sûr, continu et significatif</u> avec les circonscriptions locales
ONU	- <u>Diriger la coordination</u> parmi les différents acteurs de la consolidation de la paix - <u>Fournir un soutien</u> aux acteurs nationaux et locaux dans la mise en œuvre de la consolidation et du maintien de la paix, y compris un soutien financier aux acteurs locaux - <u>S'engager systématiquement</u> acteurs locaux et société civile dans la consolidation et le maintien de la paix - <u>Plaider en faveur des</u> engagements nationaux en faveur de la consolidation et du maintien de la paix
Organisations (sous-)régionales	- <u>Promouvoir la responsabilité</u> pour des engagements en matière de consolidation et de maintien de la paix - <u>Répondre aux problématiques transfrontalières</u> - <u>Promouvoir la culture du « bon voisinage »</u> - <u>Renforcer les I4P</u>, y compris les mécanismes régionaux d'alerte précoce
Acteurs locaux (par exemple, les anciens, les chefs traditionnels, culturels et religieux, les jeunes, les femmes)	- <u>Sensibiliser</u> des politiques existantes de consolidation de la paix et de prévention des conflits et de leur pertinence pour les communautés - <u>Promouvoir la responsabilisation et défendre</u> pour des politiques plus fortes de consolidation de la paix et de prévention des conflits et leur mise en œuvre - <u>Développer les I4P</u>, y compris les mécanismes locaux de résolution des conflits et l'alerte précoce
Société civile locale	- <u>Plaider en faveur des</u> politiques plus fortes de consolidation de la paix et de prévention des conflits et leur mise en œuvre - <u>Mener des programmes de consolidation de la paix</u>, y compris l'éducation à la paix et le renforcement des capacités - <u>Créer des espaces d'échange et de dialogue</u> à différents niveaux - <u>Agir en tant qu'experts indépendants</u> et fournir une analyse des conflits à ceux qui occupent des postes d'élaboration des politiques et de prise de décision
Médias, influenceurs et journalistes	- <u>Sensibiliser</u> à propos de la culture de la paix et de la coexistence pacifique - <u>Lutter contre la désinformation</u> et, discours de haine et établir la vérité - <u>Promouvoir l'éducation à la paix</u>
Universités	- <u>Soutenir les efforts d'éducation à la paix</u>
OING	- <u>Soutenir la société civile locale et les acteurs locaux</u> avec un soutien administratif et technique pertinent
Secteur privé	- <u>Promouvoir la sensibilité aux conflits</u> dans leurs actions - <u>Fournir un soutien financier</u> aux acteurs locaux œuvrant à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits - <u>Promouvoir l'entrepreneuriat social</u>
Communauté de donateurs	- <u>Accorder la priorité au financement de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix</u> - <u>Consulter les acteurs locaux</u> sur ses investissements, en privilégiant les besoins locaux plutôt que ses objectifs politiques (lors de l'appui à l'ONU) faire de la localisation une condition préalable à l'obtention d'un financement - Adopter les <u>principes de financement de qualité</u>, y compris des exigences simplifiées pour les jeunes et les nouvelles organisations

³Il s'agit d'un effort préliminaire des artisans locaux pour la paix pour définir les rôles et responsabilités des différents acteurs de la consolidation de la paix du point de vue des artisans locaux de la paix. Ce cadre peut servir de base à d'autres initiatives de cartographie et efforts visant à améliorer la coordination et à favoriser la collaboration entre ces parties prenantes.